

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 03 décembre 2024

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 26/11/2024

*trois décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY*

Présents : 8

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Monsieur Jean CHALLEAT représenté par Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Sébastien BOURDELY

Refus de vote
0

Excusés : Madame Nathalie BREYSSE-BRUN

Abstentions: 0

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie ROUX

Objet: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2024 - DE_2024_043

M. le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 02-09-2024 dont chaque conseiller a été destinataire.

Après avoir lu le procès-verbal du 02-09-2024 le conseil municipal DECIDE à l'unanimité -D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 02-09-2024

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 03/12/2024

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance M. Jean-Marie ROUX



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024

Date de réception de l'AR: 09/12/2024

007-210703260-DE_2024_043-DE

A G E D I